Image not found or type unknown

Ruture de contrat avant terme

Par **Melanie 91**, le **18/09/2012** à **22:05**

Bonjour,

J.ai été embauché le 13 janvier 2012 pour un cdd d'un an qui devait donc se terminer le 13 janvier 2013 pour le remplacement d'une personne étant partie en congés mat' .

J'ai été embauché en tant que responsable de magasin je dirigeai un corner placé dans un grand magasin et travaillait donc pour la marque qui m'avait embauché.

Au mois de mars on nous annonce que ce magasin va fermé (raison économique).
Ce qui est arrivé le 21 juillet .
Je sais qu'à part un cas de force majeur mon employeur est dans l'obligation de me verser tous mes salaires jusqu'à la date de fin qui étais prévu c'est a dire jusqu'au 13 janvier.

Cependant celui refuse de me les verses parce qu'il prétend être dans un cas de force majeur étant donné que c'est ce magasin qui a fermé et que du coup cela entraine l'impossibilité d'effectuer mon travail.

J'ai contacté un avocat et fais des recherches sur Internet qui m'amene a penser qu'il a tord...

Je voudrais donc avoir des infos sur ce sujet, ce que vous en penser...

Merci de m'aider parce que je suis dans l'impasse totale

Par **P.M.**, le **18/09/2012** à **22:24**

Bonjour,
La fermeture de l'entreprise ou de l'établissement n'est effectivement pas un cas de force majeure et vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés